

Le Centre en 2010

RAPPORT D'ACTIVITÉS ET DE GESTION 2010

**CENTRE POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES
ET LA LUTTE CONTRE LE RACISME**



Le Centre en 2010

RAPPORT D'ACTIVITÉS ET DE GESTION 2010

CENTRE POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES

ET LA LUTTE CONTRE LE RACISME



Table des matières

Introduction	4
Chapitre 1 : Profil général	6
Missions, structure et organisation du Centre	7
Le Centre en quelques chiffres	9
Chapitre 2 : Discrimination / Egalité des chances	10
Discrimination	11
Égalité des Chances	13
Chapitre 3 : Migration	16
Veiller au respect des droits fondamentaux des étrangers	17
Informers sur les flux migratoires	18
Stimuler la lutte contre la traite des êtres humains	19
Chapitre 4 : Activités internationales, actions de sensibilisation et publications	22
Partenaires Internationaux	23
Calendrier d'activités internationales	24
Publications	26
Chapitre 5 : Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale	28
Chapitre 6 : Bilan et comptes de résultats	30
Chapitre 7 : Perspectives	32

INTRODUCTION



Depuis quelques années, le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme publie quatre rapports annuels :

- » trois sont des rapports thématiques, qui portent sur les missions pour lesquelles le Centre est compétent : *Rapport Discrimination/Diversité, Rapport Migration et Rapport Traite et trafic des êtres humains*
- » un *Rapport d'activités et de gestion* qui explique comment le Centre s'organise pour remplir ses missions légales telles qu'elles sont décrites dans la loi organique du 15 février 1993.

C'est ce rapport d'activités et de gestion que vous tenez en main.

Cette année 2010 a été une année de **consolidation** et de **préparation**.

Consolidation. Le Centre a consolidé ses collaborations structurelles avec les Régions et Communautés, la Flandre d'un côté, la Communauté française et la Région wallonne de l'autre. Durant l'année 2011, le Centre peut raisonnablement espérer conclure des accords de collaboration similaires avec la Région de Bruxelles-Capitale et avec la Communauté germanophone. Ces collaborations s'inscrivent évidemment dans la perspective d'une transformation du Centre fédéral en une institution interfédérale à travers un accord de coopération entre les différentes entités politiques du pays.

Consolidation aussi de projets de longue haleine comme le Baromètre de la diversité et le Monitoring socio-économique des personnes d'origine étrangère. Dans le cadre des *Assises de l'Interculturalité*, initiées par la ministre fédérale de l'Égalité des chances Joëlle Milquet, le Centre s'est notamment penché sur la question sensible des « accommodements raisonnables », et poursuivra sa réflexion en 2011.

Consolidation aussi au niveau interne avec l'élaboration d'une nouvelle classification de fonctions et d'un accord sur une nouvelle grille salariale qui a permis une revalorisation des salaires, tout en restant dans les limites budgétaires fixées par le Conseil d'administration. Avec un système de fonctions et une politique salariale propres, le Centre se prépare également en vue du Centre interfédéral.

Préparation ensuite pour les trois prochaines années à travers la rédaction d'un nouveau **Plan Stratégique**

2011-2013. Approuvé par le Conseil d'administration le 8 décembre 2010, il a été précédé d'un important travail d'évaluation du précédent Plan 2008-2010 par une équipe de consultants externes, ainsi que par de nombreuses réunions de préparation et d'une mise au vert de l'ensemble des collaborateurs du Centre à Malines en juin.

Cette année 2010 a enfin été marquée par la **Présidence belge** du Conseil de l'Union européenne. Le Centre y a activement participé en organisant ou co-organisant plusieurs manifestations importantes qui ont été une réussite. Le Centre a ainsi apporté sa contribution, modeste mais réelle, au succès de la Présidence belge de l'Union européenne.

Edouard Delruelle, *Directeur adjoint*
Jozef De Witte, *Directeur*

CHAPITRE I : PROFIL GENERAL



Missions, structure et organisation du Centre

Lors de sa fondation en 1993, le Centre était uniquement compétent pour la lutte contre le racisme. Aujourd'hui, ses compétences sont beaucoup plus larges. Les missions légales du Centre s'articulent désormais autour de deux pôles à part entière :

» Le pôle « Discrimination / Égalité des chances », avec comme mission de promouvoir l'égalité des chances et la lutte contre toute forme de distinction, d'exclusion, de restriction ou de préférence fondée sur la nationalité, la prétendue race, la couleur de peau, l'ascendance, l'origine nationale ou ethnique ; mais également sur l'orientation sexuelle, l'état civil, la naissance, la fortune, l'âge, la conviction religieuse ou philosophique, l'état de santé actuel ou futur, le handicap, la conviction politique, les caractéristiques physiques ou génétiques, ou encore l'origine sociale¹. Les questions liées au genre relèvent de la compétence de notre institution sœur, l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes. Le

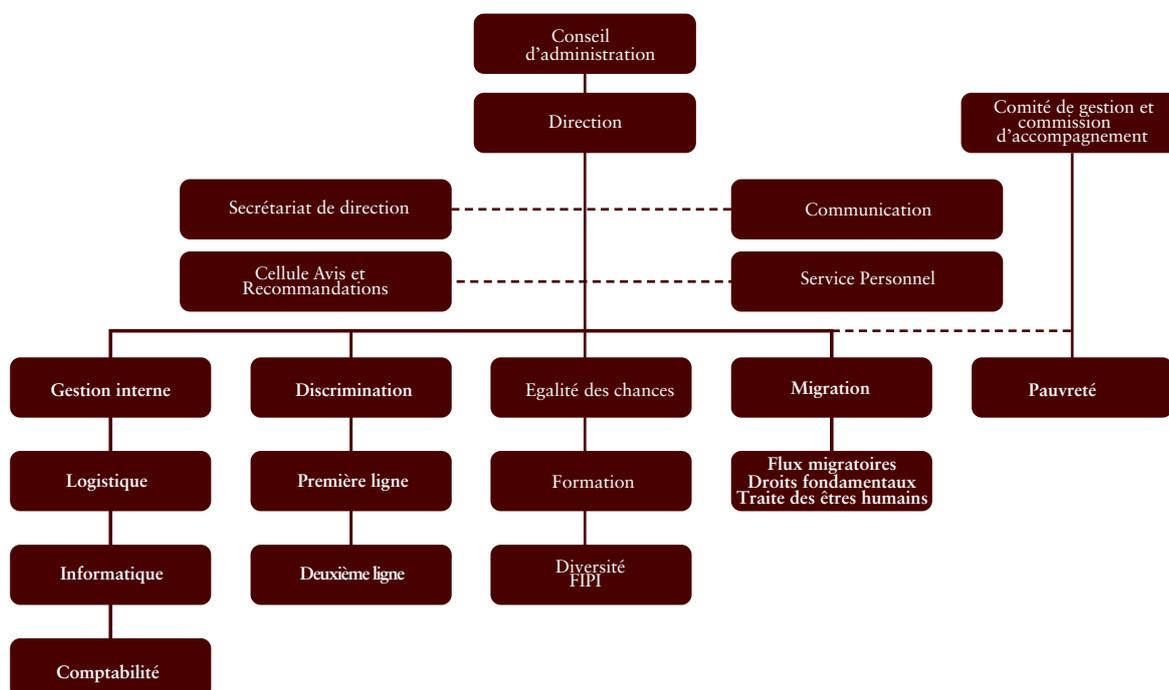
Centre n'est pas compétent non plus pour la discrimination basée sur la langue. Le gouvernement doit encore désigner une instance qui traitera de telles demandes.

» Le pôle « Migration », qui a pour mission de veiller au respect des droits fondamentaux des étrangers, d'éclairer les pouvoirs publics sur la nature et l'ampleur des flux migratoires et de stimuler la lutte contre la traite et le trafic des êtres humains.

En 1999, le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale a été rattaché au Centre. Ce Service a des missions propres, travaille avec un organe d'administration et un budget propres, et ne tombe pas sous la responsabilité du Conseil d'administration et de la Direction du Centre. Nous dressons le fonctionnement de ce Service en 2010 au chapitre 5. La loi fondatrice spécifie que le Centre est totalement indépendant dans l'exercice de sa mission qu'il exerce dans un esprit de dialogue et en collaboration avec des associations, instituts, organes et services qui réalisent des missions comparables ou qui sont directement impliqués dans l'exercice de cette mission.

¹ Les compétences du Centre n'ont pas encore été formellement élargies au critère de « conviction syndicale », tel que repris en 2009 après un arrêté de la Cour constitutionnelle dans la liste des critères protégés par la loi antidiscrimination.

Après sa réorganisation interne en 2009, le Centre présente l'organigramme suivant :



Le Centre réalise trois métiers au sein de chacun de ses deux pôles. Il traite tout d'abord les signalements individuels. Au minimum, le Centre répond à chaque signalement et tente de trouver des solutions satisfaisantes aux problèmes signalés, ce dans les plus brefs délais. À cet effet, il prend en considération les droits et les intérêts de toutes les parties concernées. Ensuite, le Centre diffuse des informations, travaille à des campagnes de sensibilisation et organise des formations. Son objectif est également d'aider les personnes et les organisations à résoudre des problèmes structurels. Enfin, le Centre rédige des avis et recommandations afin de résoudre des situations problématiques récurrentes sur la base d'une réglementation adaptée.

Afin d'effectuer cette diversité de missions qui lui sont confiées, une concertation transversale solide est indispensable. En 2010, une attention toute particulière y a été consacrée. Plusieurs groupes de travail réunissent des collaborateurs de différents départements qui affinent l'expertise du Centre dans certains secteurs (emploi, logement, enseignement, harmonisation interculturelle,...) et thèmes spécifiques (handicap, « race »,...).

Le Centre est administré par un Conseil d'administration pluraliste. Ce Conseil est composé de 21 membres effectifs et de 21 suppléants, nommés pour une période de six ans. Parmi les 21 membres, 7 sont des candidats proposés par les gouvernements des Communautés et des Régions.

Composition du Conseil d'administration du Centre au 31/12/2010

Membres effectifs	Suppléants
Hervé Hasquin (président)	Isabelle Mazzara
Ann Verreth (vice-présidente)	Tinneke Huyghe
Bernard Blero	Fatima Shaban
Jan Boulogne	Anne-Marie Vangeenberghe
Anne-Emmanuelle Bourgaux	<i>Abmed Laaouej</i>
Eddy Boutmans	Kurt Demeester
Naima Charkaoui	Hakim Boutkabout
Diane Culer	Chico Keksi
Claude Debrulle	<i>Zakia Khattabi</i>
Eugène Dimmock	Machteld Ory
Badra Djait	Jochen Soetens
Afaf Hemamou	Mohammed Tijjini
Laura Iker	Fabien Paelmans
Carine Jansen	Alain Jacobeus
Véronique Lefrancq	Benoît Drèze
Eric Lemmens	Gisèle Marlière
Alexander Miesen	Ingrid Inselberger
Liesbet Stevens	Karin Van Mossevelde
Soetkin Suetens	Khadija Zamouri
Renaat Vandeveld	<i>Ina Vandenberghe</i>
Steven Vansteenkiste	Lieve De Cocq
Commissaire du Gouvernement	
Philippe Bouchat	

Italiques = démissionnaires

Le Centre en quelques chiffres

- » Le Centre comptait **101** collaborateurs au 31/12/2010 : **86,31** équivalents temps plein (ETP) dans l'enveloppe du personnel ; **5,8** ETP dans des projets ; **8,8** ETP (11 collaborateurs) auprès du Service Pauvreté.
- » En 2010, le Centre a reçu **4.500** signalements au total, dont environ **56 %** ont été introduits par le biais du site Internet.
- » Les requérants étaient le plus souvent des hommes, soit **64 %** – contre **36 %** de femmes.
- » **45 %** des requérants se sont exprimés en néerlandais et **47 %** en français.
- » **80 %** des signalements portaient sur un problème de discrimination et **20 %** sur un problème lié à la migration/aux droits fondamentaux des étrangers.
- » Pour tous les signalements pour lesquels le Centre était compétent, **1.720** dossiers ont été ouverts.
- » Le Centre a entamé un procès pour **16** de ces dossiers et a lancé **6** procédures juridiques dans la lutte contre la traite des êtres humains.
- » **107** dossiers ont été transférés à d'autres instances compétentes ou spécialisées.
- » Le Centre a fourni **344** heures de sessions d'information (moins de ½ journée) et **640** heures de formations (minimum ½ journée), et a ainsi touché quelques **6 350** personnes.
- » Dans le cadre de la Présidence belge de l'Union européenne, le Centre a participé à **6** conférences et ateliers.
- » Le Centre est impliqué dans **7** partenariats internationaux (EQUINET, FRA, NCP INT, NCP EMN, ECRI, ODIHR, UN).
- » Au total, le Centre a remis **45** avis et recommandations : **8** concernant la discrimination et l'égalité des chances et **37** concernant la migration.

CHAPITRE 2 : DISCRIMINATION / EGALITE DES CHANCES



Discrimination

Service 1^{ère} Ligne

Le service 1^{ère} Ligne est la porte d'entrée du Centre et le rend accessible à tou-te-s. Ce service fournit aux requérants une première réponse dans un délai raisonnable.

Le service 1^{ère} Ligne assure des permanences téléphoniques pour les personnes souhaitant recevoir des informations, signaler une discrimination ou obtenir des conseils en matière de droits fondamentaux des étrangers,... Une permanence pour les visiteurs est également organisée une matinée par semaine permettant à tout un chacun d'être reçu au Centre. Le service 1^{ère} Ligne reçoit également les personnes sur rendez-vous les autres jours de la semaine.

Au 31 décembre 2010, l'équipe était composée de 9 équivalents temps plein.

Missions du service 1^{ère} Ligne : enregistrement, avis, information, réorientation

En matière de lutte contre les discriminations, le service 1^{ère} Ligne informe et remet des avis sur les compétences du Centre et sur le contenu des signalements reçus. Le service offre également une écoute professionnelle et peut aider les requérants à trouver des pistes ou des solutions pour sortir d'une situation problématique. En cas de demande d'aide d'un requérant, un dossier est créé et est transféré à la 2^{ème} Ligne après une première analyse.

En matière de droits fondamentaux des étrangers, le service 1^{ère} Ligne conseille les personnes sur toutes les questions administratives relatives à l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers. Concrètement cela va des possibilités de régulariser leur séjour ou des procédures en matière de regroupement familial aux questions d'accès à la nationalité ou au marché du travail, entre autres. Il prend par exemple contact avec les administrations locales et fédérales, des avocats, et ce afin d'aider au mieux les personnes s'adressant au Centre.

Il peut arriver que des personnes s'adressent au Centre afin d'y obtenir une aide pour une question pour

laquelle le Centre n'est pas compétent. Le service 1^{ère} Ligne réoriente autant que possible les requérants vers un service apte à examiner leur situation. Les personnes sont alors réorientées, par exemple, vers l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes quand il s'agit de questions relatives au genre, des services sociaux ou encore des services de médiation.

Service 2^{ème} Ligne

Le service se compose de 16,5 équivalents temps plein. Il rassemble de nombreux juristes (un peu plus de la moitié) mais pas exclusivement. En effet, même si une des premières missions du service est le traitement des dossiers individuels de discrimination (et concerne autrement dit l'application des lois), une approche et une expertise pluridisciplinaire, non exclusivement juridique, s'avère nécessaire et pertinente pour répondre de la manière la plus adéquate possible tant aux attentes des requérants qu'à la nécessité de trouver des solutions en dehors des procédures formelles prévues par les lois antidiscrimination et antiracisme.

Une des premières missions du service est le traitement des dossiers individuels relatifs aux discriminations concernant l'ensemble des critères pour lesquels le Centre est compétent (âge, handicap, orientation sexuelle, critères « raciaux », convictions religieuses et philosophiques, fortune, état de santé...) et dans tous les secteurs de la société (emploi, logement, assurances, enseignement, horeca, police, cyberhaine,...).

En 2010, 1466 dossiers ont été ouverts et traités par le service 2^{ème} Ligne. Cela veut dire qu'en moyenne, chaque collaborateur a ouvert 90 dossiers, auxquels il faut ajouter les dossiers des années antérieures qui étaient encore en cours de traitement en 2010. Pour une approche détaillée des chiffres, nous renvoyons au rapport Discrimination/Diversité.

Dans le traitement des demandes individuelles, le Centre privilégie la conciliation et la recherche d'une solution à l'amiable. Ce n'est que dans les cas les plus graves, les plus flagrants ou en l'absence de volonté réelle de dialoguer, qu'il saisit les autorités judiciaires et/ou disciplinaires. C'est ainsi qu'en 2010, seuls 3,3 % des dossiers (49 sur 1466) ont connu une issue judi-

ciaire (aussi bien des plaintes simples que des procès). Le service 2^{ème} Ligne ne traite pas uniquement des dossiers individuels. Il s'agit également de pouvoir tirer des enseignements des cas qui sont traités pour pouvoir agir de manière plus structurelle et/ou préventive.

C'est ainsi que les collaborateurs contribuent, notamment par la participation à certains groupes de travail transversaux, à la réalisation d'outils, d'études et de recherches qui sont présentés dans le chapitre relatif au service Diversité et/ou dans l'annexe relative aux publications 2010.

Cyberhaine

Les cas de cyberhaine peuvent également être signalés via le site www.diversite.be. Deux collaborateurs de 2^{ème} Ligne travaillent plus spécifiquement sur la question de la cyberhaine, en collaboration étroite avec des collaborateurs de la 1^{ère} ligne.

Implémentation d'un système de traitement et d'enregistrement des signalements : METIS

Les services 1^{ère} Ligne et 2^{ème} Ligne sont pleinement impliqués dans l'implémentation d'un nouveau système informatique de traitement et d'enregistrement des signalements et des dossiers : METIS. Ce système concerne le service 1^{ère} Ligne, le service 2^{ème} Ligne, le service Migration mais également des partenaires externes, comme les points de contact en Flandre (« meldpunten ») ou la Direction de l'Égalité des Chances du Ministère de la Communauté française qui travaillent ou vont travailler également avec METIS.

METIS est une plate-forme web qui permet de traiter les signalements et les dossiers, de les transmettre d'un service à l'autre, ou vers des partenaires externes, tout en veillant à la protection des données privées et confidentielles.

A partir des données (anonymisées) concernant les requérants, les personnes mises en cause, la nature des faits, le type de suivi qui est donné, METIS permet de produire des données chiffrées et agrégées sur l'état de la discrimination et des droits fondamentaux des étrangers en Belgique.

Un travail en collaboration

Le Centre a conclu différents accords ou protocoles de collaboration soit avec des instances publiques, soit avec des partenaires de terrain (associations, syndicats...). Pratiquement tous ces protocoles comportent un volet concernant les signalements et les dossiers individuels et organisent la collaboration concrète pour le traitement de ces dossiers.

» Avec la Région wallonne et la Communauté française

Des protocoles de collaboration ont été signés entre le Centre² et la Région wallonne d'une part et la Communauté française d'autre part, dans le cadre de l'adoption des décrets antidiscrimination. Ces protocoles ont permis l'engagement, en 2010, de trois collaborateurs qui ont été intégrés au service 2^{ème} Ligne et au service Diversité. Ils sont plus spécialement chargés de traiter les dossiers qui relèvent des compétences régionales (transports publics, formation professionnelle, ...) et communautaires (enseignement, culture, ...).

» Avec la Région flamande

L'accord entre la Région flamande et le Centre a été reconduit en 2010 dans le cadre de la mise en place du réseau de points de contacts (Vlaamse Discriminatie Meldpunten). Ces points de contact utilisent la base de traitement de dossiers et de données METIS et le Centre leur propose des sessions de formation, un helpdesk, une collaboration dans les dossiers et du soutien lors de concertations locales.

» **Avec la Région de Bruxelles-Capitale**

Un protocole de collaboration a été signé entre le Centre et le Pacte territorial pour l'emploi. Il remplace l'accord qui existait depuis plusieurs années avec Actiris.

» **Avec d'autres partenaires, entre autres :**

- › **Syndicats** : CSC, FGTB, CGSLB
- › **Associations et institutions spécialisées** :
 - *Orientation sexuelle* : Alliège, Arc-en-ciel Wallonie, Çavaria, FAGL, Tels Quels, Maison Arc-en-ciel
 - *Handicap et état de santé* : AFRAHM, Altéo,

ANAHM, Association socialiste de la personne handicapée, Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées, Federatie van Vlaamse dovenorganisaties, Fédération Francophone des Sourds de Belgique, Handiplus, Inclusie Vlaanderen, Katholieke Vereniging Gehandicpten, Ligue Braille, Ligue des Droits de l'Enfant, Oeuvre nationale des aveugles, Sensoa, Vlaamse Diabetes Vereniging vzw, Vlaamse Federatie Gehandicpten, Vlaamse Liga Tegen Kanker

Le Centre travaille également en relation avec les Centres d'intégration régionaux en Région Wallonne

Égalité des Chances

Service Formation

Composé de 10 collaborateurs, le service Formation développe ses activités sur trois axes :

Enregistrement et analyse des demandes qui sont adressées au Centre

Le Centre est régulièrement sollicité pour organiser des séances d'information (interventions consacrées à la présentation du Centre, de ses missions et des lois antidiscrimination), de la sensibilisation (séances interactives pour groupes limités) ou de la formation (modules interactifs de un à deux jours, conçus sur mesure pour professionnels). Une bonne analyse de ces demandes permet soit d'y répondre de la manière la plus adéquate en fonction des attentes, du public, de la thématique et en proposant des interventions tant de la part des collaborateurs du service Formation que des autres services, soit en réorientant vers des intervenants externes plus à même de répondre à la demande. Cette analyse permet également de mieux définir des priorités.

Formation et soutien en interne

Le service Formation a développé, depuis quelques années, une activité à destination des différents collaborateurs et services du Centre : appui méthodologique

ou didactique pour la préparation ou la prestation d'interventions (in)formatives ou de sensibilisation, organisation de supervisions, formation des nouveaux collaborateurs, coordination de séances informatives à destination du personnel, ...

Formations externes

Comment accueillir au sein de l'entreprise privée ou publique les groupes minorisés et susceptibles d'être discriminés ? Comment instaurer la diversité dans les organisations et gérer concrètement les équipes pour prévenir les conflits, voire les résoudre ? Comment entendre, écouter, agir, enseigner, travailler en milieu multiculturel ? Voilà quelques-unes des questions auxquelles le service Formation tente de répondre avec les travailleurs concernés. Apprentissages et réflexions s'articulent autour d'outils méthodologiques laissant toujours une place importante au vécu des participants. Le service Formation développe une approche contextuelle de la démarche de formation qui favorise une prise en compte des problèmes individuels, collectifs et structurels.

Les formations, les séances de sensibilisation ou d'information proposées par le Centre abordent les thématiques qui lui sont propres dont voici quelques exemples : la communication interculturelle ; réagir aux stéréotypes, préjugés et discriminations, gérer les conflits dans un contexte interculturel ; le manage-

ment de la diversité ; la formation des formateurs ; la législation antidiscrimination.

Par ailleurs, le Centre propose également des formations sur mesure en fonction des besoins et des attentes des commanditaires. Les formations partent de l'expérience des participants, de ce qu'ils en disent, pour interroger le rapport à l'autre, client ou collègue. Elles ancrent les débats au sein de l'expérience des participants, leur demandant de s'exprimer sur les difficultés, les frustrations, parfois les colères, qu'ils vivent dans leur quotidien professionnel.

Soulignons que le Centre travaille entre autres depuis plusieurs années dans le cadre d'une convention signée avec la police fédérale. En 2010, cette convention est devenue une convention à durée indéterminée, alors qu'auparavant elle était renouvelée d'année en année. Cette convention permet à deux collaborateurs du Centre d'intervenir dans des formations de base et des formations continuées à destination des policiers, mais également de prester dans des services et des zones de police qui souhaitent bénéficier des modules et de l'expertise du Centre.

Service Diversité

Le service Diversité poursuit l'objectif de promouvoir la diversité dans les différents domaines de la vie économique, sociale et politique (emploi, logement, enseignement,...). Il compte 13 collaborateurs.

Le service Diversité réalise ses objectifs en menant un travail transversal, non seulement avec les différents services du Centre, mais aussi avec ses partenaires extérieurs et ce :

- » en élaborant des avis et des recommandations ;
- » en assurant un rôle d'ensemblier ;
- » en initiant des études et des recherches et/ou en rassemblant des données utiles ;
- » en développant et/ou en participant (selon les priorités du service) à des actions de sensibilisation et d'information des acteurs concernés, voire en leur proposant l'accompagnement de processus visant la mise en œuvre de la gestion de la diversité ;
- » en orientant, si nécessaire, les acteurs vers d'autres personnes ressources.

C'est au départ du service diversité qu'est initiée la réflexion transversale au sein du Centre par la mise

en place de groupes de travail thématiques regroupant des collaborateurs de différents services : emploi, logement, enseignement, CARE, handicap, orientation sexuelle, harmonisation culturelle, ...

Le Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés

Le Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI) a été créé en 1991 par le Gouvernement fédéral. Son objectif est de soutenir des projets favorisant l'intégration sociale des personnes d'origine étrangère, la prévention des discriminations et le dialogue interculturel.

Le FIPI est piloté par un Comité de gestion qui décide annuellement des règles et des priorités du Fonds. Il décide de l'octroi des subventions FIPI, sur la base des propositions communiquées par les autorités fédérales, régionales et communautaires.

Le Comité de gestion est composé de représentants du gouvernement fédéral, des gouvernements communautaires et régionaux et un représentant du Centre.

Le Centre assure le secrétariat de ce fonds (suivi administratif et financier) mais n'intervient pas dans les décisions.

Les projets financés doivent participer à la réalisation d'une ou plusieurs dimensions de l'intégration décrites ci-dessous, tout en respectant les priorités thématiques précises :

- » la promotion de l'égalité et de la diversité dans l'ensemble des secteurs de la vie sociale, culturelle et économique ;
- » la participation à la vie sociale, culturelle, économique et politique, et l'acquisition de ressources utiles à l'exercice du libre choix et de l'autonomie de la personne ;
- » l'amélioration de l'échange et de la connaissance mutuelle entre les différentes communautés, ainsi que le dialogue interculturel ;
- » le soutien aux dynamiques locales favorisant la cohésion sociale ;
- » la mixité sociale, culturelle, intergénérationnelle et de genre du public ;
- » l'émancipation des femmes et des jeunes filles ;
- » la lutte contre le racisme et les discriminations.

Chaque année, un appel à projets est publié au Moni-

teur belge. En 2010, un budget de 8.000.000€ a été attribué au FIPI grâce auquel 551 projets ont été financés sur les 825 demandes de subsides.

Depuis 2008 et dans le but d'améliorer le traitement des dossiers, une partie du suivi administratif et financier des projets a été informatisée via l'implémentation d'une application web. Cette application a permis un gain de temps dans le traitement des demandes, une suppression du support papier ainsi qu'une visibilité plus grande pour les promoteurs et l'équipe du FIPI. En effet, les promoteurs peuvent consulter l'état de leur dossier en ligne à tout moment. Le Centre peut de son côté générer automatiquement toute une série de documents mais aussi, et surtout, avoir une meilleure vue de l'historique de chaque projet.

CHAPITRE 3 : MIGRATION



Veiller au respect des droits fondamentaux des étrangers

Signalements individuels

Plusieurs collaborateurs au sein du Département Migration sont responsables du traitement des dossiers concernant le Droit des étrangers. Ils assurent le suivi et l'analyse des dossiers qui leur sont transmis par la 1^{ière} Ligne. Les deux services se concertent à ce sujet de manière hebdomadaire.

En 2010, 890 signalements et 250 dossiers ont été ouverts au Centre concernant un motif lié aux droits des étrangers. Si l'aide apportée dans ce cadre consiste essentiellement en du conseil, de l'information et de la réorientation, elle assure aussi une prise directe avec les difficultés rencontrées sur le terrain, permettant au département de mieux remplir sa fonction d'observatoire. La prépondérance de certains types de demandes durant une période donnée ou la récurrence de problèmes administratifs particuliers sont des indicateurs d'une évolution sur le terrain. Ces observations contribuent à une meilleure analyse du phénomène migratoire.

Ainsi, le travail d'accompagnement des personnes ayant introduit une demande de régularisation a, en 2010, occupé une bonne partie du travail de l'équipe. Le Centre s'est principalement focalisé sur la question de la durée de traitement des demandes introduites au niveau de l'administration communale et au niveau de l'Office des Etrangers et sur l'application concrète des critères de régularisation, tels que définis par l'instruction du 19 juillet 2009. Dans ce contexte, le Centre a également été amené à traiter de nombreuses questions relatives à la situation des Tibétains en Belgique et il a été en contact régulier avec le Bureau du Tibet à Bruxelles à ce sujet. On peut également souligner les nombreuses questions liées aux difficultés que rencontrent les ressortissants européens dans leurs contacts avec les guichets communaux.

Comme l'année passée, le Centre a reçu de nombreuses questions relatives à l'exercice du droit de vivre en famille, en particulier concernant la procédure pour se marier, pour conclure un contrat de cohabitation légale, pour faire reconnaître en Belgique un mariage conclu à l'étranger et au sujet des enquêtes susceptibles d'avoir lieu dans le cadre de la lutte contre les formes d'unions simulées.

En 2010, le Centre a renforcé son soutien aux étrangers détenus administrativement dans l'un des centres INAD lorsque l'accès au territoire leur était refusé, ainsi qu'à leurs avocats, les membres de leur famille,....

Plusieurs personnes ont également consulté le Centre dans le cadre de leur procédure d'acquisition de la nationalité belge. Leurs questions portaient principalement sur la notion de « séjour légal ». Il s'agit des périodes de séjour pouvant être prises en compte dans le calcul du délai de séjour légal pour les procédures d'acquisition de la nationalité. Les questions portaient entre autres sur les conséquences d'interruptions de ce séjour, parfois de quelques jours seulement, ou de leur radiation des registres. Certaines de ces questions font l'objet de développements dans le rapport annuel Migration 2010.

Formations, concertations, études, avis et recommandations

Le Centre est régulièrement sollicité pour dispenser, auprès de certains acteurs, des formations en Droit des étrangers. En 2010, des formations ont été données dans le cadre du module de formation « orientation sociale » de l'asbl BON (Brussels Onthaalbureau voor Nieuwkomers). Le département Migration a aussi participé à une formation sur la détention administrative des étrangers et à un séminaire de réflexion sur le recours aux tests ADN dans le cadre de la procédure de regroupement familial, tous deux organisés par l'Association pour le Droit des Etrangers (ADDE). Le département Migration a aussi participé à une formation sur les développements récents en matière de migrations à l'école de soins infirmiers de la Hogeschool-Universiteit Brussel. Le Centre est également intervenu au colloque « 30 jaar vreemdelingenwet » organisé les 15 et 16 décembre 2010 à Leuven par la K.U.Leuven et la University of Antwerp Legal Research School.

Dans le cadre de son travail sur les droits fondamentaux des étrangers détenus en centres fermés, le Centre a entamé en 2010 un travail de rencontres avec plusieurs acteurs de terrain impliqués dans la gestion de certains des centres INAD (national et régionaux). Ce travail sera poursuivi en 2011. Il a également

participé à un groupe de travail et de dialogue organisé par la Fondation Roi Baudouin sur le droit au regroupement familial.

Le Centre participe activement, en tant que membre, aux réunions de contact mensuelles du Comité belge d'aide aux réfugiés ; il participe également, en tant qu'observateur, aux réunions du Groupe des visiteurs de centres fermés coordonné par le CIRE (Coordination et Initiatives pour et avec les Réfugiés et Etrangers), et aux travaux de la Plateforme Mineurs en exil.

Le ministre des Sports du gouvernement flamand a également demandé au Centre un avis sur la réglementation FIFA relative aux conditions d'affiliation de jeunes sportifs qui n'ont pas la nationalité belge. Cet avis, rédigé par les Départements Migration et Diversité du Centre en concertation avec le Kinderrechtencommissaris, à l'origine de cette initiative, a documenté un débat en commission le 25 mai 2010 au Parlement flamand. Dans la foulée, un groupe de travail organisé à l'administration flamande a publié une brochure d'information pratique pour les associations et clubs sportifs.

D'autre part, au titre d'Institution nationale des Droits de l'Homme³ pour la Belgique, le Centre a été auditionné par les Nations Unies sur la problématique des droits fondamentaux des travailleurs domestiques migrants les 25 et 26 mai 2010.

Le Centre s'attache également à participer à la réflexion sur les enjeux migratoires et à la stimuler. Il a notamment pris l'initiative d'organiser un séminaire le 28 mai 2010 sur la prise en compte de la santé mentale

3 En mars 2010, le Centre a à nouveau été reconnu comme institution des droits de l'Homme de type B par les Nations Unies

dans le cadre de la procédure d'asile. Il a également consacré un colloque (26 novembre 2010) aux enjeux de la transposition de la « Directive Retour ». Si cette Directive soulève de nombreuses questions, les travaux du colloque se sont principalement focalisés sur deux aspects : le retour volontaire et les interdictions d'entrée. Le Centre considère la transposition de la Directive comme une occasion de promouvoir le retour volontaire et de donner un ancrage légal à la priorité de celui-ci sur le retour forcé. En ce qui concerne le volet « interdictions d'entrée », il s'agit d'un instrument neuf en droit belge, du moins à cette échelle, dont la transposition soulève de nombreuses questions (caractère automatique ou non, recours, exceptions, liens avec le Système d'Information Schengen).

La Commission de la Justice de la Chambre des Représentants a demandé fin décembre 2010 un avis au Centre sur les réformes du Code de la nationalité belge qui étaient en cours de discussion. Cet avis a été remis le 4 janvier 2011 et portait sur les principes fondamentaux du Code de la nationalité belge (un code basé sur des droits subjectifs, la définition du séjour légal, la neutralité migratoire de la législation, le rôle d'une condition de connaissance linguistique, la déchéance de la nationalité,...)

Le Centre a également participé au Comité d'accompagnement du Fonds d'aide au regroupement familial des réfugiés reconnus, géré par le Comité belge d'Aide aux Réfugiés, ainsi qu'au Comité consultatif du Délégué Général aux droits de l'enfant de la Communauté française.

A l'occasion de la Journée du Migrant en 2010, le Centre s'est joint à un appel à la ratification de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Cette Convention avait 20 ans en 2010.

Informer sur les flux migratoires

Le Centre remplit sa mission d'information sur la nature et l'ampleur des flux migratoires via plusieurs publications, dont celle, périodique, d'un rapport démographique et statistique sur la présence des

étrangers en Belgique. Ce dernier est rédigé en collaboration avec l'Institut d'analyse du changement dans l'histoire et les sociétés contemporaines (IACCHOS) de l'Université catholique de Louvain.

Le rapport « Migration » en reprend les principales données.

En collaboration avec ce même partenaire académique, le Centre a publié en 2010 une étude démographique sur les caractéristiques de la migration congolaise dont le coup d'envoi fut l'anniversaire des 50 ans de l'indépendance du Congo. L'étude met en évidence, entre autres, l'impact des différentes réformes du code de la nationalité sur la présence congolaise en Belgique. Cette étude a été présentée lors d'un colloque à l'Atomium le 1^{er} juin 2010. Elle sera suivie d'une étude sur les migrations marocaines et les migrations turques.

Le Centre est aussi à l'initiative de la recherche « ROUTE », réalisée par la K.U.Leuven, l'ULB, l'UA et l'ULg, portant sur l'élaboration d'un module statistique de suivi longitudinal des personnes qui ont bénéficié d'une décision positive de régularisation. Il participe aussi au Groupe de travail sur la collecte des données statistiques relatives aux mineurs étrangers

non accompagnés de la Commission Nationale des Droits de l'Enfant.

Le Centre, en 2010, a continué à s'investir dans le point de contact national belge du Réseau européen des Migrations (voir aussi le chapitre 4). Il a ainsi contribué activement à l'organisation le 29 septembre 2010 d'une conférence sur le suivi longitudinal des migrants. Cette conférence était organisée sous les auspices de la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne, afin d'échanger des expériences nationales et des initiatives internationales sur le suivi à long terme des trajectoires migratoires, c.-à-d. l'évolution dans le temps de la situation légale, sociale et politique des migrants.

Enfin, le Centre est intervenu pour clarifier le lien entre les migrations et les besoins démographiques de la Belgique dans le colloque « *Liberté de circulation : de l'utopie à l'exigence* » organisé par la Ligue des droits de l'Homme.

Stimuler la lutte contre la traite des êtres humains

Au cours de l'année 2010, le Centre a poursuivi sa mission de stimulation de la lutte contre la traite et le trafic des êtres humains. Il a présenté en octobre 2010 son rapport annuel intitulé « *Une apparence de légalité* ». Ce rapport aborde le thème de l'exploitation économique. Il soulève aussi des questions sur le statut de victime et le manque de statistiques. Le Centre y formule dix recommandations en conclusion. Ce rapport a été présenté à la Commission mixte Justice/Affaires intérieures au Sénat le 9 novembre 2010. Le 16 décembre, un exposé sur ce rapport a été donné au Collège pour la lutte contre la fraude fiscale et sociale.

Avec ce rapport le Centre assure également de facto le rôle de « Rapporteur national sur la Traite des êtres humains ». C'est la raison pour laquelle ce rapport est intégralement disponible en anglais. En tant que Rapporteur national, le Centre a activement participé aux deux rencontres des rapporteurs nationaux organisées par la Commission européenne. Une de ces rencontres était consacrée à la question des indicateurs, une autre à la question de la collecte de données.

Le 19 janvier 2010, le Centre a été le premier invité au groupe de travail sur la traite des êtres humains constitué au sein du Sénat. Au cours des diverses auditions faites par ce groupe de travail, il a été régulièrement fait référence aux rapports annuels d'évaluation du Centre. Le Centre a également joué un rôle important dans le cadre de la préparation et de la réalisation de l'émission « *Panorama* » de la VRT, intitulée « *Elles sont si gentilles Monsieur* » (diffusée le 3 janvier 2010 et rediffusée le 25 juillet 2010). Lors des discussions politiques au sein du groupe de travail parlementaire du Sénat, il a été souvent fait référence à cette émission.

Le Centre a également poursuivi ses activités au sein de la Cellule interdépartementale de coordination de la lutte contre la traite et le trafic des êtres humains, dont il assure notamment le secrétariat. À côté des réunions mensuelles du bureau de la Cellule, les travaux concernant certains groupes de travail, comme celui des interprètes, se sont achevés. Le Centre a également participé aux réunions d'évaluation de la circulaire multidisciplinaire du 26 septembre 2008 (consacrant la collaboration de tous les acteurs concernés).

A l'occasion du quatrième « *Antitrafficking Day* » (Journée européenne de lutte contre la traite des êtres humains), le Centre a collaboré au sein de la Cellule interdépartementale à la préparation de la conférence des 18 et 19 octobre dans le cadre de la présidence belge de l'Union : « *Towards a multidisciplinary approach to prevention of trafficking in human beings, prosecution of traffickers and protection of victims ?* ». Il a notamment rempli le rôle de « shadow rapporteur » d'une des sessions de la conférence. Il a également participé au colloque organisé au Sénat, la même semaine, par la Fondation Samilia

En 2010, le Centre a poursuivi sa collaboration avec les trois centres d'accueil pour les victimes (Payoke, Pag-Asa, Sürya) afin de réaliser un système informatique de gestion de dossiers électronique et de constituer une base de données sur la base des déclarations des victimes.

Le Centre a également contribué à différents colloques et séminaires nationaux et internationaux, dans un objectif de sensibilisation et de formation sur ces phénomènes. Citons entre autres le séminaire organisé par la Fondation Roi Baudouin sur le travail domestique (27 avril 2010) et le congrès « *Mintegratie : over nieuwe vormen van migratie en integratie* » (*Mintégration : quelles nouvelles formes de migration et d'intégration*) organisé par le Centrum voor Migraties en Interculturele Studies (CeMIS) de l'Université d'Anvers.

Le Centre a collaboré à la réalisation de plusieurs contributions dans un numéro spécial de la revue de droit pénal et de criminologie : « *Traite des êtres humains / Mensenhandel-mensensmokkel* », sous la direction scientifique de Ch.-E. CLESSE, publié par la Charte. Cette publication a constitué les actes d'un colloque qui s'est tenu à Bruxelles le 26 mai 2010, auquel a également contribué le Procureur général compétent pour la traite des êtres humains. De nombreux magistrats et avocats ont participé à ce colloque.

Au niveau international, le Centre a coordonné l'atelier sur les poursuites du workshop international « *Laborex* » sur l'exploitation économique, qui s'est tenu à Maastricht le 2 février 2010. De nombreux magistrats et services d'inspection de différents pays y ont participé. Il a également apporté son expertise lors de l'élaboration de rapports internationaux comme celui de l'OSCE « *Analyzing the Business Organi-*

zation of Trafficking in Human Beings, in Order to Decrease Vulnerabilities to Human Trafficking and to Better Prevent the Crime » ou du BIT sur le travail forcé et la traite des êtres humains.

Par ailleurs, il a assuré des formations et donné des exposés pour plusieurs acteurs nationaux, dont des avocats, inspecteurs sociaux, policiers, travailleurs sociaux et étudiants et à plusieurs acteurs internationaux, dont l'ombudsman finlandais pour les minorités qui est également Rapporteur National sur la Traite des Êtres Humains pour la Finlande. Il a également reçu plusieurs délégations internationales, dont une vietnamienne, le 29 novembre 2011, avec pour objectif d'expliquer l'approche belge de la lutte contre la traite des êtres humains.



CHAPITRE 4 : ACTIVITES INTER- NATIONALES, ACTIONS DE SENSIBILISATION ET PUBLICATIONS



Partenaires internationaux

Union Européenne

Equinet

Equinet est le réseau européen des organismes de promotion de l'égalité. Le réseau a pour but de faciliter la collaboration et l'échange d'informations et d'expertise juridique entre les institutions. Equinet a publié différentes études en 2010 (la liste est disponible sur www.equineteurope.org), auxquelles le Centre a collaboré à plusieurs reprises.

» www.equineteurope.org

Le Bureau européen pour les Droits fondamentaux (Fundamental Rights Agency – FRA)

Jusqu'à la fin du mois de juin, le directeur du Centre a siégé au Conseil d'administration de la FRA. Le coordinateur du département Discrimination lui a succédé. Les missions de la FRA sont les suivantes :

- » rassembler et analyser les données et les informations ;
- » conseiller les institutions européennes et les États membres ;
- » collaborer avec les corps intermédiaires et sensibiliser le grand public.

Comme chaque année, le Centre et tous les autres points de contact nationaux du réseau RAXEN (racisme et xénophobie) ont remis à la FRA un rapport reprenant toutes les données qu'ils ont récoltées en 2010 à propos de racisme et de xénophobie. Ces données sont alors traitées par la FRA dans son rapport annuel. Précisons qu'il s'agissait de la dernière année, la FRA ayant mis fin au projet RAXEN pour le remplacer par FRANET. Le Centre ne s'est pas porté candidat étant donné que le spectre d'activités de FRANET dépasse son champ de compétences.

» www.fra.europa.eu

» www.fra.europa.eu/fraWebsite/research/raxen/raxen_en.htm

Réseau des Points de contact nationaux pour l'intégration (NCPI)

Dans le cadre de ses activités au sein du Réseau des points de contact nationaux pour l'intégration (NCPI) de la Commission Européenne, le Centre a coordonné, pendant la présidence espagnole, la préparation de la

conférence interministérielle sur l'intégration. C'est en accord avec les autorités régionales que le Centre a préparé le contenu de la Déclaration de Saragosse et en a assuré le suivi.

Pendant la présidence belge du Conseil de l'Union Européenne, le Centre a été actif dans l'organisation d'une conférence d'experts concernant les « European Integration Modules ». Cette conférence, préparée en collaboration avec les autorités régionales belges, a constitué une aide importante au travail de la Commission européenne dans le développement de trois modules d'intégration. La conférence s'est penchée particulièrement sur la terminologie et les notions communes au terme 'module'.

Réseau de migration européen (EMN)

Le Centre, en 2010, a continué à s'investir dans le point de contact national belge du Réseau européen des Migrations. Ce point de contact est constitué de quatre institutions belges, dont le Centre. En 2010 le point de contact a publié un rapport politique, un rapport statistique, deux études thématiques et quatre lettres d'information électronique.

Toutes ces études thématiques et rapports nationaux peuvent être téléchargés sur le site du point de contact belge

» www.emnbelgium.be

» www.emn.europa.eu

Conseil de l'Europe

Commission européenne contre le Racisme et l'Intolérance (ECRI)

L'ECRI lie la lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance au sein de l'Europe à la conviction que les droits de l'Homme doivent être protégés. Un collaborateur du Centre siège à l'ECRI en son nom propre, à l'instar de tous les autres membres qui ont été choisis sur base de leur expertise dans le domaine de la lutte contre l'intolérance. Tous les membres de l'ECRI sont indépendants et impartiaux dans l'exercice de leur mandat.

» www.coe.int/ecri

L'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE).

Bureau des Institutions Démocratiques et des Droits de l'Homme (ODIHR-OSCE)

Le Centre participe aux activités du Bureau des Institutions Démocratiques et des Droits de l'Homme (Office for Democratic Institutions and Human Rights – ODIHR) au sein de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE). Le Centre est l'un des points de contact nationaux dans la lutte contre les délits de haine.

» www.osce.org/odihr

Nations Unies

National Human Rights Institutions Network (NHRI)

Le réseau européen des organisations nationales des droits de l'Homme (NHRI) veille à ce que les droits de l'Homme soient suffisamment respectés dans le processus décisionnel et la réglementation de l'Europe. En juin 2007, le réseau a mis en place le groupe de travail « Asile et Migration » que le Centre

dirige en collaboration avec le Deutsches Institut für Menschenrechte.

» www.nhri.net

Le Comité des droits de l'Homme des Nations unies

Le Comité des droits de l'Homme des Nations Unies, institué dans le cadre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966), est composé de 18 membres. Il est notamment chargé d'examiner les rapports périodiques que les Etats signataires du Pacte doivent lui remettre, en général tous les quatre ans. Les Etats doivent également présenter leur rapport lors des sessions de ce Comité et répondre aux questions qui leur sont adressées oralement par les membres. A la suite, le Comité publie ses observations finales qui comportent une analyse des aspects positifs et des sujets de préoccupation concernant la mise en œuvre par l'Etat des dispositions du Pacte.

La Belgique a présenté son 5^{ème} rapport périodique les 14 et 15 octobre 2010 à Genève. Le rapport belge, les contributions écrites, les rapports alternatifs des ONGs et les observations finales du Comité sont accessibles à l'adresse suivante :

» <http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrc/hrcls100.htm>

Calendrier d'activités internationales

- » 17-19 janvier 2010 : Participation au nom de l'ECRI à un séminaire de la FRA sur les « discours de haine dans le monde sportif »
- » 28-30 janvier 2010 : Participation au colloque « *Le temps des tribus et des ghettos ?* », « *La barbarie* » à l'Université de Nice
- » 2-3 février 2010 : Participation à la conférence « *Fundamental rights in the EU in view of the accession of the Union to the European convention on human rights and fundamental freedoms* », organisée par la FRA à Madrid
- » 11 mars et 20 septembre 2010 : Participation au nom de l'ECRI à un groupe de travail sur l'antitsiganisme à Strasbourg et à Paris
- » 8-10 avril 2010 : Participation au « *National Legal Workshop : Combating and preventing discrimination by the means of criminal law* », organisé par la Commission pour la protection contre la discrimination à Sofia
- » 14 avril 2010 : Participation à la « *2nd cooperation and coordination meeting between FRA and Equinet* » à Vienne
- » 23-25 avril 2010 : Participation à « *Peurs, haines, colères. Matériaux pour une typologie des passions politiques* », Colloque « *La pensée et l'action dans le pouvoir. Colère : dynamiques soumission insoumission et création politique* », Université de Lausanne, 23-25 avril 2010

- » **7 mai 2010** : Participation à la conférence de la FRA « *Strengthening the fundamental rights architecture in the EU* » à Vienne
- » **20-21 mai 2010** : Participation du Centre à la réunion des membres d'Inach (International Network Against Cyberhate) autour du thème « *Approche efficace du site de réseau international* » à Bruxelles
- » **22-26 mai 2010** : Visite de conseil à l'Equal Employment Opportunity Commission en Israël
- » **1-2 juin et 4-5 novembre 2010** : Participation du Centre au projet « *Joined-up governance* » de la FRA à Vienne
- » **8-9 juin 2010** : Participation à la rencontre « *Effective and independent structures for promoting equality* », organisée par le Council of Europe Commissioner for Human Rights à Strasbourg
- » **1-2 juillet 2010** : Participation au high-level legal seminar « *legal developments and concepts in the field of equality and non-discrimination in Europe* » d'Equinet à Bruxelles
- » **13 septembre 2010** : Participation à « *Promoting Equality: the Belgian experience* », organisé par la DG Emploi, Affaires sociales et Égalité des Chances, Commission européenne à Bruxelles
- » **19-22 septembre 2010** : Participation au Dynamic Interpretation Group d'Equinet autour des « *Roma round tables* »
- » **29 septembre 2010** : Participation à la conférence « *European Migration Network Long-Term Follow-up of Immigrants' Trajectories* » à Bruxelles
- » **du 30 septembre au 1er octobre 2010** : Participation à la « *Second conference in relation to financial independence and sources of income of the commission for protection from discrimination in the country* », organisée par l'OSCE à Skopje
- » **11-12 octobre 2010** Participation à un « *legal training* » autour des « *Tools of evidence in discrimination cases* » d'Equinet à Bratislava
- » **14-15 octobre 2010** : L'Etat belge a rendu compte de son cinquième rapport périodique du Pacte international relatif aux droits civils et politiques pour le Comité des droits de l'Homme des Nations unies à Genève. Le Centre a assisté à cette session.
- » **18-19 octobre 2010** : Participation à « *Towards a multidisciplinary approach to prevention of trafficking in human being, prosecution of traffickers and protection of victims* » à l'occasion de la présidence Belge du Conseil de l'Union européenne, à Bruxelles
- » **29 octobre 2010** : Participation au nom de l'ECRI à la réunion annuelle d'ILGA-Europe à La Haye
- » **1-5 novembre 2010** : Visite de conseil de l'Equal Employment Opportunity Commission en Israël
- » **4-5 novembre 2010** : « *Populisme, dépolitisation, délégitimation* », Colloque *Identitates Cruzadas*, EXUBEL et Communauté Wallonie-Bruxelles à Santiago du Chili
- » **15-16 novembre 2010** : Co-organisation du 4^e Sommet de l'Égalité, dans le cadre de la Présidence belge de l'Union européenne, sur le thème de la lutte contre la discrimination et la promotion de l'égalité dans l'emploi. Dix ans après l'adoption de la Directive cadre⁴ et de la Directive « Race »⁵, la conférence avait pour objet d'évaluer, au-delà des effets juridiques, les évolutions de la politique de promotion de l'égalité dans l'emploi dans les Etats membres.
- » **16-17 novembre 2010** : Participation à l'Assemblée générale d'Equinet à Bruxelles
- » **18-19 novembre 2010** : Participation au « *Disability Forum* », organisé par la Commission européenne et la Présidence belge à Bruxelles
- » **7-8 décembre 2010** : Participation à la conférence « *Ensuring Justice and Protection for all Children* », organisée par la FRA et la Présidence belge à Bruxelles

4 Directive 2000/78/CE du Conseil du 27 novembre 2000 portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail

5 Directive 2000/43/CE du Conseil du 29 juin 2000 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique

- » **16-17 décembre 2010** : Participation à une réunion d'experts à Genève. Au cours de cette réunion, un manuel technique pour les États membres a été rédigé pour l'établissement d'un plan d'action

national dans le cadre du suivi de la « *Durban Review Conference on racism, discrimination and intolerance* ».

Publications

Centre

- » **25 mai 2010** : *Elections législatives 13 juin 2010. Mémoire à l'attention des partis politiques* (13p.)
- » **02 septembre 2010** : *Rapport d'activités et de gestion. Rapport annuel 2009* (42p.)

Discrimination / Egalité des chances

- » **18 mai 2010** : *Situations au travail des personnes homosexuelles exerçant une fonction manuelle, technique ou ouvrière.* (coll. HIVA – 79p.)
Nouvelle recherche exploratoire spécifiquement centrée sur les gays et les lesbiennes qui occupent des fonctions ouvrières, techniques et manuelles. Il s'agit de la première étude portant sur cette question en Belgique.
- » **07 juillet 2010** : *Diversité et discrimination dans le logement social : pour une approche critique de la « mixité sociale »* (coll. Erasmus Hogeschool Brussel – 93p.)
Cette étude porte sur le concept de mixité sociale dans le logement social en Belgique et s'articule autour de trois missions d'étude.
- » **31 Août 2010** : *Discrimination – diversité. Rapport annuel 2009* (177p.)
Le rapport commence par un « focus » (sur le thème du handicap), ce qui constitue une nouveauté.
- » **01 septembre 2010** : *La diversité culturelle sur le lieu de travail. Pratiques d'aménagements raisonnables* (coll. IES & METICES-GERME, 151p.)
Etude sur les types d'aménagements/acommodements raisonnables sollicités par les travailleurs. Cette étude analyse les types de demandes, les

réponses de l'employeur et le niveau de l'organisation où ces aménagements sont négociés.

- » **01 septembre 2010** : *Discrimination toi-même* (coll. Communauté française, IEFH – 49p.)
Cette brochure a pour objectif de donner une information concrète sur la loi et son application, ainsi que d'apporter un éclairage sur les enjeux de la lutte contre les discriminations. Elle s'adresse en particulier aux filles et aux garçons de 12 à 18 ans et aborde de manière concrète et ludique en quoi consistent la discrimination, la liberté d'expression, l'incitation à la haine, l'injonction de discriminer, le racisme, le sexisme, le harcèlement, l'homophobie, le handicap, etc.

Migration

- » **06 mai 2010** : *Migration. Rapport annuel 2009* (208p.)
Ce rapport a pour vocation d'informer sur l'ampleur et la nature des flux migratoires, et le respect des droits fondamentaux des étrangers.
- » **01 juin 2010** : *Belgique - RD Congo. 50 années de migration* (88p.)
Les relations entre la Belgique et l'actuelle République Démocratique du Congo ne peuvent être dissociées des liens historiques qui unissent les deux pays.
- » **14 octobre 2010** : *La traite et le trafic des êtres humains. Une apparence de légalité. Rapport annuel 2009* (135p.)
Le Centre a mis l'accent sur la traite des êtres humains aux fins d'exploitation économique, avec une attention particulière pour les constructions légales ou illégales qui résultent de la libre circulation des personnes et des services et qui peuvent

donner lieu à des faits et des pratiques de traite des êtres humains.

- » **27 octobre 2010** : *Migrations et populations issues de l'immigration en Belgique. Etude statistique et démographique 2009* (204p.)
Analyses à moyen et long termes ; données agrégées par nationalité, pays d'origine et nationalité à la naissance. Ce rapport soulève aussi une série de questions liées à l'observation des phénomènes migratoires et des données statistiques.

Pauvreté

- » **01 mars 2010** : *Lutte contre la pauvreté. Rapport 2008-2009 – partie 2. Pour une approche cohérente de la lutte contre le 'sans-abrisme' et la pauvreté* (80p.)
Ce rapport présente les résultats d'une concertation menée sur la situation des personnes sans abri en Belgique. Cette concertation s'est essentiellement basée sur les expériences des personnes concernées et des associations qui travaillent au quotidien avec elles.
- » **01 juin 2010** : *Elections législatives 13 juin 2010. Mémoire à l'attention des partis politiques. Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale* (6p.)
- » **01 juin 2010** : *Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale. Note d'information sur l'orientation scolaire dans l'enseignement secondaire en Communauté flamande, française et germanophone* (28p.)
Cette note informative donne les éléments de base nécessaires pour aborder le chapitre « Orientation scolaire : valorisation des compétences ou renforcement des inégalités », issu du cinquième rapport du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale.
- » **06 juillet 2010** : *Compte-rendu des panels et du débat: Séminaire « Vers un droit effectif à l'eau »* (28p.)
- » **07 septembre 2010** : *Actes du Séminaire « La transition de l'enseignement au marché de l'emploi des jeunes précarisés »* (40p.)
Les actes rendent compte des présentations et débats

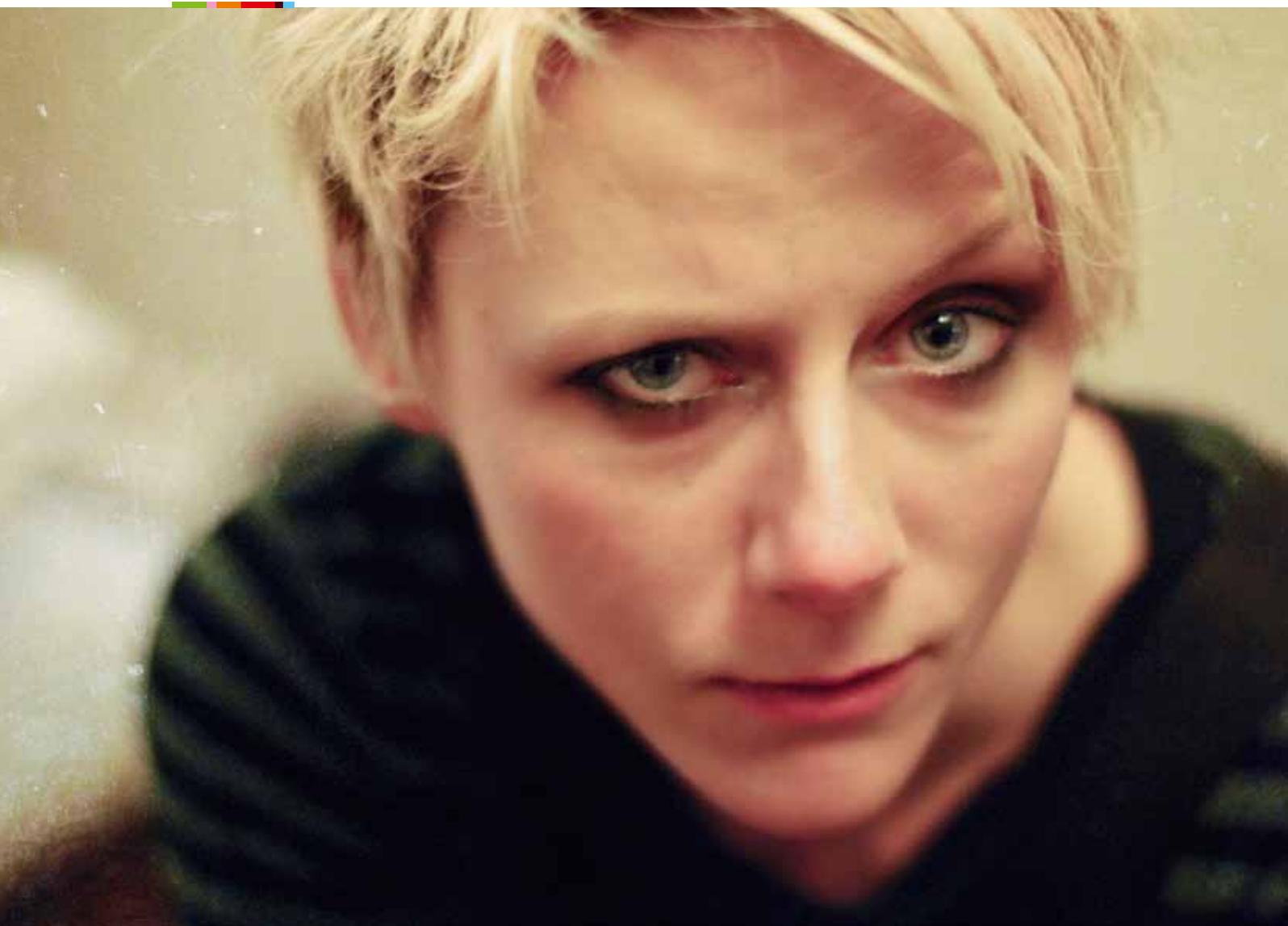
qui ont eu lieu lors du séminaire concernant la transition des jeunes précarisés de l'enseignement au marché de l'emploi (et le rôle des dispositifs d'enseignement et formation en alternance).

- » **01 octobre 2010** : *publication d'une enquête auprès des sociétés distributrices d'eau en Belgique, sur les tarifs et les aspects sociaux de la fourniture d'eau (difficultés de paiement, plans de paiement, renvois vers le juge, coupures,...)* (59p.)

Actions de sensibilisation

- » **01 septembre 2010** : Dans le cadre de la campagne « *La discrimination s'arrête ici* », la collaboration entre le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes, la Communauté française et la Région wallonne s'est poursuivie en 2010 via deux nouvelles déclinaisons de la campagne. La Communauté française a soutenu la publication d'un livret, d'une affiche et de cartes postales « *Discrimination toi-même* ». (voir Publications). En ce qui concerne la Région wallonne, elle a diversifié ses supports avec des cartes « Boomerang » et des sets de table et des sous-bocks pour le secteur horeca. Plus d'infos : www.stop-discrimination.be
- » **03 décembre 2010** : Le Centre, en collaboration avec le Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées, a organisé une action à la gare centrale de Bruxelles dans le cadre de la journée internationale des personnes handicapées. Cette action mettait l'accent sur le manque d'accessibilité du réseau ferroviaire pour les personnes handicapées et sur l'obligation de réserver une assistance 24h à l'avance.

**CHAPITRE 5 :
SERVICE DE LUTTE
CONTRE LA
PAUVRETE, LA
PRECARITE ET
L'EXCLUSION SOCIALE**



Le Service de lutte contre la pauvreté s'efforce de faire de l'élimination de la pauvreté une priorité politique. Cet outil de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale a été créé par l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions ; ils ont chargé le Service de fournir des informations et des analyses, formuler des recommandations et rédiger régulièrement un rapport sur l'exercice effectif des droits fondamentaux et des inégalités qui subsistent en matière d'accès aux droits ainsi que de garantir structurellement le dialogue avec les acteurs de terrain. Vu son statut spécifique, le Service rédige un rapport d'activités distinct de celui du Centre. Il présente ici brièvement trois activités qui ont marqué l'année.

Pour une approche cohérente de la lutte contre le « sans-abrisme » et la pauvreté

Le Service a reçu pour mission du secrétaire d'Etat à la Lutte contre la pauvreté d'organiser une concertation et de formuler des recommandations relatives aux sans-abris. Une vingtaine de réunions ont été organisées ; une cinquantaine d'organisations ont participé aux réflexions dont les résultats sont parus en 2010. La concertation a clairement montré que le « sans-abrisme » est une forme extrême de pauvreté, qui constitue une atteinte à l'ensemble des droits fondamentaux et pas seulement au seul droit à un logement décent. Les 70 recommandations qui sont formulées dans le rapport concernent donc de nombreux domaines de compétences et sont de nature très diverses, allant de la ratification de textes internationaux à une meilleure application des dispositions relatives à l'adresse de référence, en passant par l'amélioration de la connaissance quantitative et qualitative du « sans-abrisme », de l'accueil des abris de nuit,...

Vers un droit effectif à l'eau

De nombreux ménages éprouvent des difficultés à payer leurs factures d'eau et on sait que le prix de l'eau augmentera encore ces prochaines années, vu le coût croissant de l'assainissement. Constatant qu'il y a particulièrement peu d'informations disponibles sur les aspects sociaux de la fourniture d'eau, le Service a mené une enquête auprès des sociétés distributrices. Cette enquête comprenait des questions sur les tarifs et les montants moyens des factures, les mesures sociales, le nombre de mises en demeure (factures impayées) et de plans de remboursement, le nombre de coupures,

le service à la clientèle,... Le Service demande d'améliorer le recueil des données dont le caractère lacunaire est clairement apparu durant l'enquête. Il recommande d'engager un débat sur l'instauration d'obligation de service public, comme il en existe pour la fourniture de gaz et d'électricité.

2010, Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Désigné comme organe national d'exécution de l'Année européenne, le Service a coordonné à l'échelon national les nombreuses initiatives qui ont vu le jour durant cette année. Il a été épaulé pour ce faire par le SPP Intégration sociale (aspects budgétaires et administratifs). Avec le comité d'accompagnement, il a notamment élaboré le programme national d'action dont le fil rouge était « *la lutte contre la pauvreté, c'est l'affaire de tous* », il a géré l'appel à projets et suivi tout au long de l'année les 26 projets sélectionnés, accordé le label 2010, actualisé en permanence une rubrique du site consacrée à l'année, mené des campagnes de sensibilisation. Une experte attachée au Service durant l'année, a davantage travaillé au niveau européen, en particulier à la rédaction de la Déclaration du Conseil adoptée en fin d'année (2010/C 333/06, Journal officiel de l'Union européenne, C 333 du 10 décembre 2010).

» www.luttepauvrete.be

CHAPITRE 6 : BILAN ET COMPTES DE RESULTATS



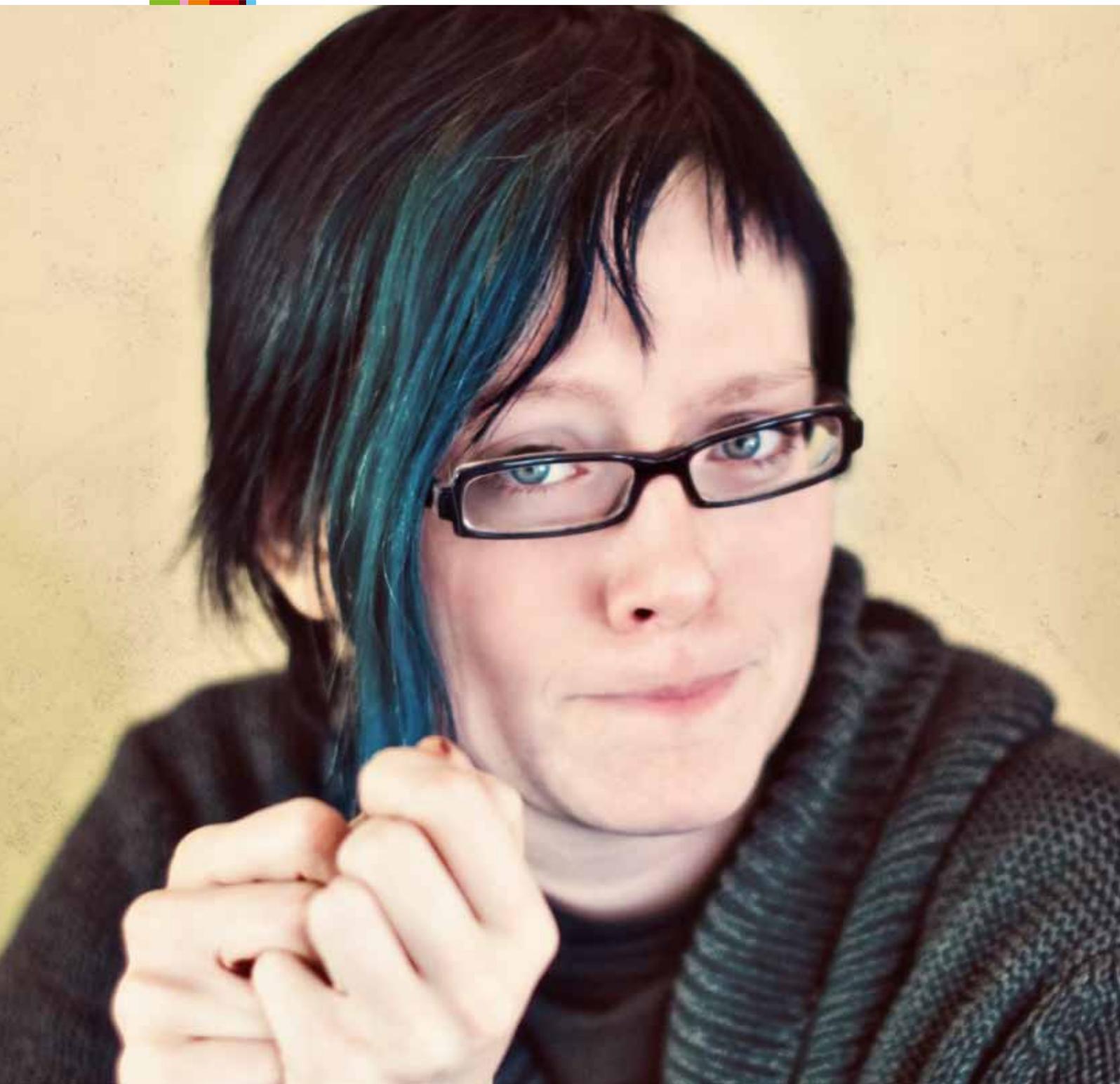
Ci-dessous, une synthèse des principaux chiffres du bilan au 31/12/2010 et des comptes de résultats de l'année 2010. Les comptes annuels ont été approuvés par le Conseil d'administration du Centre à la date du 27 avril 2011 et ont été attestés sans réserves par le Commissaire-Réviseur. Cette synthèse ne reprend que les chiffres du seul Centre, à l'exclusion de ceux du Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (Fipi) et du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale : ceux-ci sont effectivement gérés séparément, sous la responsabilité de leur comité de gestion.

Les montants repris sont exprimés en milliers d'euros.

Bilan au 31/12/2010 (x 1.000 €)			
Actif	8.545	Passif	8.545
Actifs immobilisés	362	Capital	55
Immobilisations corporelles	224	Résultat cumulé	4.121
Immobilisations financières	138	Provisions	28
Actifs circulants	8.183	Dettes	4.341
Créances commerciales	2.146	Fournisseurs	321
Placements de trésorerie	5.350	Dettes sociales	540
Valeurs disponibles	687	Autres dettes	3.480

Compte de résultats 2010 (x 1.000 €)			
Opbrengsten	8.517	Charges	7.312
Subventions	7.140	Frais de projets	486
Revenus projets	1.050	Frais de fonctionnement	1.433
Revenus divers	293	Frais de personnel	5.209
Revenus financiers	9	Amortissements	156
Produits exceptionnels	25	Charges exceptionnelles	28
		Résultat de l'exercice 2010	1.205

CHAPITRE 7 : PERSPECTIVES



L'année 2011 promet d'être une nouvelle année cruciale pour le Centre. Fin 2006, des négociations ont été entamées sur la transformation du Centre en un centre *interfédéral*, mais ces dernières n'ont pas pu être conclues au vu de la situation politique actuelle. Un **accord de coopération politique** entre l'État fédéral, les Communautés et les Régions peut remodeler le Centre en une institution **communautaire, interfédérale**. En concluant un tel accord, la Belgique se conformera à la directive européenne 2000/43. Un tel accord garantit que chaque citoyen de ce pays n'aura qu'un seul point de contact pour tout signalement ou toute question relative à la discrimination et à l'immigration / aux droits des étrangers, et ne devra pas se soucier de savoir quelle loi, quel décret ou quelle ordonnance est d'application. Il veille également à ce que chaque citoyen soit aidé au mieux dans les plus brefs délais, grâce à une concentration de l'expertise sur la discrimination et l'immigration / les droits des étrangers. Enfin, il fait en sorte que les pouvoirs publics disposent d'un centre d'expertise indépendant pour des conseils et des recommandations sur la discrimination et l'immigration.

La transformation en une institution interfédérale offre des perspectives encore plus larges. La Belgique ne dispose pas encore d'une **institution nationale de défense des droits de l'Homme** qui œuvre conformément aux *Principes de Paris*, ce vers quoi tendent les Nations Unies. Le Centre interfédéral devrait refléter une telle structure, de par son implication dans la lutte contre les discriminations et les questions concernant la défense et la promotion des droits fondamentaux.

Une telle institution nationale de défense des droits de l'Homme pourrait également, à l'avenir, héberger l'**organe de contrôle indépendant** que la Belgique doit désigner en exécution de la **Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées**. Conformément à cette Convention, les organisations de terrain, les personnes handicapées et les organisations qui les représentent doivent y être pleinement impliquées.

La fondation d'une telle institution de défense des droits de l'Homme permet également d'expliquer la position du **Service de lutte contre la pauvreté**. Tant le Service que le Centre déplorent le caractère confus de la situation actuelle. Les deux instances gèrent au mieux celle-ci, mais demandent à simplifier la relation.

Par ailleurs, depuis 1995, le Centre stimule la **lutte contre la traite et le trafic des êtres humains**. Par le biais d'un rapport annuel et d'autres instruments, le Centre évalue la politique belge de manière indépendante et critique, dans un dialogue et en collaboration avec toutes les instances et organisations impliquées. Actuellement, le Centre est le rapporteur national *de facto* et souhaiterait être désigné officiellement comme le **Rapporteur national sur la traite et le trafic des êtres humains**, tel que prévu par le Conseil de l'Europe et dans la directive de l'UE en préparation.

Pour toutes ces raisons, les prochaines années seront une période charnière pour le Centre. Ce dernier est prêt à relever ces défis, grâce aux contacts qu'il a développés tant au niveau national qu'international. Une telle nouvelle « architecture » pour le Centre nécessite un nouveau nom, un nouveau logo et un nouveau style. Le Centre est également prêt pour tout cela. Ce nouveau nom doit exprimer encore plus explicitement la position unique du Centre : un service public qui, en toute indépendance, et en dialogue et en collaboration avec les autorités et les organisations de terrain, est actif dans le domaine de la lutte contre la discrimination, de la promotion de l'égalité des chances, des droits des personnes handicapées, de l'immigration, des droits fondamentaux, de la lutte contre le trafic des êtres humains et de la lutte contre la pauvreté. En bref : dans le vaste domaine des droits fondamentaux.

Edouard Delruelle, *Directeur adjoint*
Jozef De Witte, *Directeur*



A series of horizontal dotted lines spanning the width of the page, intended for writing or drawing.

Le Centre en 2010
Rapport d'activités et de gestion 2010
Bruxelles, mai 2011



Editeur et auteur:

Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme
Rue Royale 138, 1000 Bruxelles
T: 02 212 30 00
F: 02 212 30 30
epost@cntr.be
www.diversite.be

Redaction: 'Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme'

Traduction: Intrasoft

Conception graphique et mise en page: d-artagnan

Photographie: Olivier Suarez

Editeur responsable: Jozef De Witte

Dit jaarverslag is ook verkrijgbaar in het Nederlands.

This report is also available in English.

Dieser Jahresbericht ist auch in Deutsch erhältlich.

Comment obtenir ce rapport ?

Prix: €12 euro (+ €2,70 frais de poste)

Vous pouvez le commander à l'Infoshop - Chancellerie du Premier Ministre :

- en effectuant un versement anticipé au CCP 679-2003650-188

- par courrier électronique : shop@belgium.fgov.be

Mentionnez clairement : " 'Le Centre en 2010 / Rapport d'activités et de gestion 2010' ", la langue et le nombre d'exemplaires souhaités.

Vous pouvez également l'obtenir directement auprès des bureaux de l'Infoshop - Chancellerie du Premier Ministre, ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 11h30 et de 12h à 16h.

Infoshop - Chancellerie du Premier Ministre

Boulevard du Régent 54 – 1000 Bruxelles

T: 02 514 08 00 – F: 02 512 51 25 – shop@belgium.fgov.be

Ce rapport annuel est aussi téléchargeable en format PDF et Word sur le site du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme: www.diversite.be

Le Centre encourage le partage des connaissances, mais il insiste sur le respect dû aux auteurs et contributeurs de tous les textes de cette publication. Ce texte ne peut être utilisé comme source d'information que moyennant mention de l'auteur et de la source du fragment.

Aucune reproduction, exploitation commerciale, publication ou adaptation partielle ou intégrale des textes, photos, illustrations graphiques ou de tout autre élément protégé par des droits d'auteur ne pourra en être faite sans l'accord préalable et écrit du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme

Pour l'utilisation des images, veuillez prendre contact avec le Centre ou directement avec les personnes responsables indiquées dans le colophon

Cette brochure est imprimée sur du papier FSC / SGS -COC -004434 - sources mixtes



CENTRE POUR L'
ÉGALITÉ
DES CHANCES
ET LA LUTTE CONTRE
LE RACISME

CENTRE POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LA LUTTE CONTRE LE RACISME

Rue Royale 138, 1000 Bruxelles



WWW.DIVERSITE.BE